« Le Pré Saint-Nom »

4 allée de la forêt de Marly 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE

> Mesdames et Messieurs les Résidants de Pré Saint-Nom

Objet: Elagage et abattage d'arbres.

Cette opération sera conduite avec la participation de l'entreprise :

S.A.P.: 26 avenue des Platanes à St-Nom-la-Bretêche – Tél: 01 30 80 42 10

qui est le partenaire de : Art-Topia pour l'élagage des arbres, la taille des arbustes et des haies .

C'est sans doute l'occasion de rappeler que notre Résidence compte des arbres et des haies, qui au fil des ans, sont devenus BEAUCOUP trop hauts et BEAUCOUP trop épais. Il suffit de relire le cahier des charges : les arbres / arbustes ou haies qui sont entre nos villas et la rue ne devraient pas dépasser A MATURITE la hauteur de UN mètre CINQUANTE. (Titre I – art 12 – point 3) Sur les côtés, les haies ne devraient pas aller au-delà de <u>UN Mètre de hauteur</u> (Titre I – art 14 – clôtures). Nombreux sont les habitants qui se plaignent <u>du manque de soleil</u>, notamment l'hiver en raison de la hauteur des haies et des arbres chez leurs voisins, sans oser entrer en conflit avec eux sur ce point. Plaintes également au sujet des <u>trottoirs</u>, dont certains sont littéralement « dévorés » par des haies ENORMES, <u>empêchant de ce fait le passage des landaus et des fauteuils roulants des personnes handicapées</u>!! Alors, c'est le Comité Syndical qui reçoit les doléances...... Pensons aussi aux effets de la tempête du 26 décembre 1999 en se disant que nos parcelles ne sont pas très grandes et qu'il faut savoir être préventifs et modestes.

Sans vouloir entrer dans des discussions stériles, il semblerait raisonnable de ne pas laisser les arbres (TOUT ARBRE) aller au-delà d'une hauteur de 3 à 4 mètres, sans avoir la certitude que les voisins concernés sont d'accord. Or les exemples ne manquent pas où certains arbres sont 2 voire 3 à 4 fois plus hauts....cause des récriminations acerbes de ceux qui en subissent les conséquences, ce que le Comité comprend parfaitement bien. Nous appelons donc à un peu plus de respect vis à vis des autres et à un effort dans le domaine de l'élagage.

En conséquence et en accord avec le fournisseur, nous proposons de suivre les modalités ci-dessous :

- 1 distribution d'une circulaire au sein de notre Résidence (action : A.S.L.).
- 2 retour du coupon ci-dessous pour les personnes intéressées par cette opération au Siège de l' A.S.L. avec le plus de précisions possibles (utiliser si nécessaire le verso du coupon) et ce avant le samedi 23 novembre 2002.
- Sachez aussi que vous pouvez donner votre réponse par E'mail à : **andre.vaurie@wanadoo.fr**3 Etablissement d'un devis par S.A.P. le samedi 30 novembre 2002 au cours d'une visite chez tous les
- demandeurs et en compagnie d'un membre du Comité Syndical. (la présence des propriétaires concernés est souhaitable mais pas absolument nécessaire).
- 4 Acceptation du devis par le propriétaire en cause et retour du devis signé à S.A.P. (adresse ci-dessus)
- 5 Interventions sur le terrain au cours du mois de décembre 2002, voire plus tard si nécessaire $\,$.
- 6 Règlement auprès de l'entreprise, par chèque, une fois le travail terminé

0 - Regienient	aupres de l'entreprise, par eneque, une lois le travair tern	iiiic.
NB: cette circulaire est sur notre site: www.pre-saint-nom.org <u>La Commission Initiatives.</u>		
*****	**************	*******
Le Pré Saint-	Nom A retourner au : 4 allée de la forêt de Marly avant le same	Date :
ELAGAGE	E + ABATTAGE D'ARBRES + TAILL	<u>.</u>
	pour un rendez-vous le samedi 30 novembre 2	.002
Adresse :		
	E'mail :	
ELAGAGE :	haies ? – arbres ? Combien ? Avec enlèvement des déc Les emplacements sont-ils devant ou derrière la villa ?	hets ou pas ?
ABATTAGE :	arbres petits ? arbres gros ? Combien ? Avec enlèvement Arbres placés devant ou derrière la villa ? Dessouchage	*
Signature:		